

Grille de paiements : fréquentation **5jrs/semaine** (9.20\$/jr)

2023-2024

Dates des chèques postdatés

Mois	Période couverte	Dates des dépôts (Chèque postdatés)	Montant total par mois
Août (2jrs)	30 août- 31août		18.40\$ Maternelle (0\$)
Septembre (19 jrs)	01 septembre au 29 septembre	14 et/ou 28 sept.	174.80\$
Octobre (20 jrs)	02 octobre au 31 octobre	12 et/ou 26 oct.	184.05\$
Novembre (20 jrs)	01 novembre au 30 novembre	09 et/ou 23 nov.	184.05\$
Décembre (15 jrs)	01 décembre au 22 décembre	07 et/ou 21 déc.	138.00\$
Janvier (17 jrs)	09 janvier au 31 Janvier	18 janv.	156.40\$
Février (20 jrs)	01 février au 29 Février	01, 15 et/ou 29 fév.	184.05\$
Mars* (14 jrs)	01 mars au 28 mars	14 et/ou 28 mars	128.80\$
Avril (20 jrs)	02 avril au 30 avril	11 et/ou 25 avr.	184.05\$
Mai* (20 jrs)	01 mai au 31 mai	09 et/ou 23 mai	184.05\$
Juin* (13 jrs)	01 juin au 23 juin	06 et/ou 20 juin	119.60\$

* Les frais pour les journées de réserve en cas de force majeure ne sont pas inclus dans le montant total pour chaque mois.

Jours fériés (Service de garde fermé)

Lundi 04 septembre 2023

Lundi 09 octobre 2023

Du 25 décembre 2023 au 05 janvier 2024 inclusivement. (Période des fêtes)

Vendredi 29 mars 2024

Lundi 01 avril 2024

Lundi 20 mai 2024

Journées pédagogiques (Service de garde ouvert toute la journée)

Vendredi 22 septembre 2023

Mardi 10 octobre 2023

Vendredi 03 novembre 2023

Vendredi 17 novembre 2023

,^`=0.2

c 184.05\$V16.3Lundi 08 janvier 202

Vendredi 09 février 2024

Semaine de relâche du 04 au 08 mars 2024(ouvert si inscriptions suffisantes)

Vendredi 22 mars 2024*

Vendredi 19 avril 2024

Vendredi 03 mai 2024*

Vendredi 10 mai 2024**

Vendredi 07 juin 2024*

Lundi 17 juin 2024**

* journées de réserve en cas de force majeur

** journées mobiles fixées par l'école

MODES DE PAIEMENTS

PAIEMENTS PAR CHÈQUES

Au nom de : Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR)

→ **1 chèque par famille**

PAIEMENTS PAR INTERNET

Attention de choisir le bon fournisseur :

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières-service de garde.

Utiliser le numéro de référence du parent payeur qui se trouve au haut de l'état de compte.

Les reçus d'impôt seront émis au nom de la personne qui aura fait les paiements (en lien avec le # de référence choisi).